

AFFICHAGE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01/2022

1- FINANCES

1.1 Remboursement de location à la salle des fêtes - Délibération

Le Maire explique qu'en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid19, la salle des fêtes n'a pas pu être louée le 31 décembre 2021. Il propose de rembourser le locataire.

Considérant qu'il s'est acquitté de la somme de 210 € correspondant à la location le maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'effectuer le remboursement de la location de la salle des fêtes du 31/12/2022 pour un montant de 210 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.
- AUTORISE le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

1.2 Budget 2022

Le Maire demande :

- de limiter les dépenses à du fonctionnement, pour la commune et le SIVU des écoles.
- l'établissement de devis pour la préparation du budget primitif.
- Le maintien du montant de la participation 2021 pour le SIVU sportif. La réfection du terrain est évoquée.

2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

2.1 Départ de locataire

La locataire du logement T3 situé au-dessus de la mairie quitte les lieux et sera remplacée par une jeune fille de la commune.

2.2 Moulin

Le Maire propose que les dépenses liées au four et au moulin soient suspendues pour l'année 2022.

Un contrôle aura lieu pour valider l'installation électrique du moulin.

Demande de plateforme et d'abri devant le moulin pour les jours de pluie : le Maire rappelle qu'au titre de la Loi sur l'Eau aucune construction ne peut être édifiée en bordure de ruisseau.

Demande de poêle à bois pour chauffer l'intérieur du moulin : le Maire refuse en raison des risques d'embrasement des poussières de farine.

Projet de parking : l'achat du terrain est en cours.

2.3 Commerces à Vercours

Signature de la vente des terrains au constructeur en février.

3- INTERCOMMUNALITE

3.1 Conseil en économie partagée

Reporté à une prochaine séance en l'absence du délégué au TE38.

3.2 Le SICTOM de la Région de Morestel

Le SICTOM devient SYCLUM

4- DIVERS

4.1 Communication : site internet

Jean-Marc PUJOLREU prend la suite de Denis ANDRE.

4.2 Nombre d'habitants

La commune compte 654 habitants au 01/01/2022.

Prochaine réunion : LUNDI 21 FEVRIER 2022 A 20H